

ASSP

ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE

Lycée Jean de La Fontaine
2, rue de Mosbach - BP 70159
02404 Château-Thierry Cedex



Présentation

Au lycée Jean de La Fontaine, le **Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)** vous est proposé (cursus en 3 ans).

Il s'adresse à des élèves motivés, issus de la classe de 3^{ème} Générale.

Profil de l'élève

Goût du contact, du service et des relations humaines

Ecoute et **Discrétion**

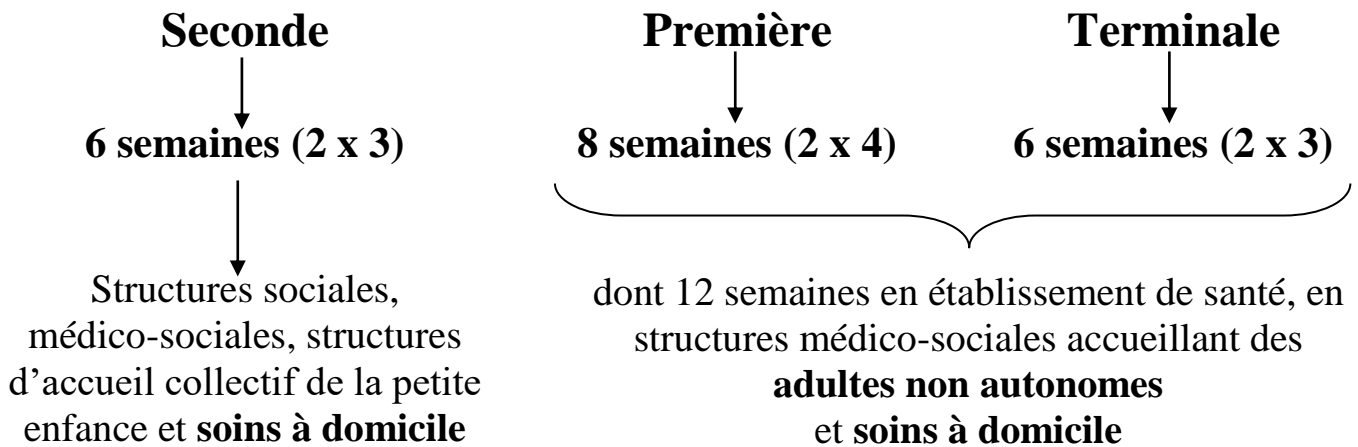
Dynamisme, esprit d'initiative, sens des responsabilités

Bonne résistance physique

Aptitude au **travail d'équipe**

Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

20 semaines pour les 3 ans de formation :



Compétences

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel **Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)** doit être capable :

- Adopter une posture professionnelle adaptée ;
- Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage ;
- Participer à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale pour une personne ou un groupe ;

- Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation ;
- Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence ;
- Assurer l'hygiène de l'environnement proche de la personne et veiller au bon état de fonctionnement du lit, des aides techniques, des dispositifs médicaux dans l'environnement de la personne ;
- Distribuer des repas équilibrés conformes aux besoins de la personne (régimes, allergies, texture...), installer la personne et accompagner la prise des repas ;
- Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe pluriprofessionnelle dans une posture professionnelle adaptée ;
- Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques ;
- Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels ;
- Coordonner et conduire une équipe de bionettoyage ;
- Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles ;
- Analyser les besoins du public ;
- Concevoir une action d'éducation à la santé ;
- Mettre en œuvre et évaluer l'action d'éducation à la santé.

L'enseignement Professionnel

Structuré en 4 blocs de compétences :

Bloc 1 : Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée.

Bloc 2 : Intervenir auprès de la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidienne.

Bloc 3 : Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle.

Bloc 4 : Réalisation d'actions d'éducation à la santé.

Ces blocs contiennent différents savoirs associés en :

- | | |
|----------------------------|---------------------------------------|
| - Biologie, Microbiologie | - Soins d'Hygiène et de Confort |
| - Nutrition, Alimentation | - Service à l'Usager |
| - Sciences Médico-Sociales | - Animation |
| - Education à la Santé | - Entretien des Locaux et du Matériel |
| - Collation | |

Le « Projet » est travaillé en 1ère et en Terminale.

L'enseignement Général

Français

Anglais

Histoire, Géographie

Economie Gestion

Enseignement Moral et Civique

Prévention Santé Environnement

Mathématiques

Arts Appliqués

Sciences Physiques

Education Physique et Sportive

Que faire avec un Baccalauréat Professionnel ASSP

Ecoles spécialisées

- Aide-Soignant ;
- Auxiliaire de Puériculture ;
- Moniteur-Educateur ;
- Infirmier ;
- Educateur Spécialisé, etc.

Poursuite d'études

- BTS Economie Sociale et Familiale (EFS) ;
- BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaires et Social (SP3S).

Compétences validées

- Attestation PRAP2S (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) ;
- Attestation SST (Secouriste Sauveteur du Travail) ;
- Titulaires du Baccalauréat Professionnel ASSP :
⇒ *Validation de 5 modules sur les 8 requis pour obtenir les diplômes d'état d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de puériculture.*